



La retraite sportive

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 14 janvier 2020

Présents : BOSSARD Lucette, BUSSON Marie-Jo CHAGNEAU Albert, EPAUD Annick, FERRET Patrick, FOURNIER Françoise, FOURNIER Joël, GAZEAU Agnès, GRATON Jeannine, GRIMAUD Madeleine, GUILBAUD Nicole, IMBERT Benoît, MOULIN Jacques, PRAIN Marie-Ange

Invitée : RAMPILLON Christine, adjointe au Maire de LA FERRIERE

Après accueil des participants, Jeannine GRATON ouvre la séance à 16 h15 et laisse la parole à Mme RAMPILLON Christine.

Celle-ci explique qu'après l'incendie de la Mairie, la priorité pour la Municipalité a été :

- de réorganiser les services municipaux
- de reloger les différentes associations dont les activités étaient à la Mairie dans de nouveaux locaux
- de refaire des clés de chaque local pour pouvoir les distribuer aux associations concernées
- de trouver des armoires ou rangements pour les stockages

En l'attente de la finition des travaux de la Mairie qui pourrait s'étaler sur 1 an 1an 1/2, la solution qui a paru la plus adaptée a été de mettre à disposition du Club Amitié Ferriéroise, les deux modulaires installés en urgence derrière la Maire et ce du fait de la proximité des « rouans » de boules. Et en ce qui concerne le bal mensuel, il pourrait avoir lieu dans la grande salle de la Maison du Temps Libre

I – REORGANISATION DES ACTIVITES DU CLUB

Jeannine GRATON note que le Club s'est réuni pour la première fois dans le grand modulaire mis à sa disposition cet après-midi et indique que celui-ci n'est pas adapté pour les activités :

- trop bruyant
- pas de point d'eau
- les sanitaires étant dans le second modulaire, il est nécessaire de sortir sur une rampe d'accès en bois qui peut s'avérer glissante en cas de pluie comme aujourd'hui.

Elle demande si un échange ne pourrait pas être fait avec Chant'ami qui occupe la grande salle de la Maison du Temps Libre.

Christine RAMPILLON prend note de ces remarques, va étudier cette possibilité et en faire retour après la réunion des adjoints qui aura lieu le lendemain.

En ce qui concerne le bal du 6 février 2020, celui-ci aura lieu au Foyer Laïque.

II – BILAN CONCOURS DE BOULES DU 24 SEPTEMBRE 2019

35 participants - Résultat déficitaire de 0,92 €

III– BILAN REPAS ANNUEL DU 29 OCTOBRE 2019

164 repas – Dépenses : 4 571,38 € Recettes : 3 864,00 € soit une prise en charge par le club de 707,38 €

IV – BILAN CONCOURS EXTERNE DE BELOTE DU 15 NOVEMBRE 2019

88 participants - Résultat excédentaire de 214,63 €

V – BILAN CONCOURS INTERNE DE BELOTE DU 13 DECEMBRE 2019

68 participants - Résultat déficitaire de 8,83 € qui s'explique par le coût de location de la salle du Foyer Laïque.

VI – FEUILLE DE MARQUAGE DES POINTS POUR LES CONCOURS DE BELOTE

La feuille de marquage des points présentée est adoptée et sera mise en service lors du prochain concours de belote interne le 10 avril 2020

VII – ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LES CONCOURS DE BELOTE

Le logiciel gratuit proposé a été testé et fonctionne bien avec le tableur EXCEL que le club ne possède pas. Considérant d'une part le coût d'acquisition d'EXCEL et d'autre part le peu d'utilisation du logiciel pour les concours de belote (4 fois l'an), le projet est abandonné.

VIII – ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LES RANDONNEES

Accord est donné pour l'acquisition d'un logiciel pour les randonnées vélos et pédestres au coût annuel de 70 €. D'ores et déjà, les randonneurs peuvent prendre connaissance des tracés sur le site du club.

IX – AFFAIRES DIVERSES

- Rappel du nombre d'adhérents : 324 dont 152 pour la retraite sportive
- Acquisition d'une plaque à induction pour les activités du club en remplacement du réchaud hors service suite à l'incendie de la mairie
- Accord pour l'achat de magazines de jeux pour l'atelier mémoire
- Cours d'informatique : voir si des adhérents sont intéressés pour des sessions en février mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00 heures.

Prochaine réunion du Conseil : mardi 10 mars 2020 à 16 h 15 (Le lieu restant à définir)

La secrétaire
Lucette BOSSARD

La Présidente
Jeannine GRATON